

trouver des emplois qui conviennent aux invalides réadaptés, si bien que pour travailler ces gens doivent quitter leur chez-soi. Mais la valeur du service s'est considérablement accrue depuis l'adoption d'un programme de réadaptation plus étendu, l'amélioration des communications, l'extension des services éducatifs et, surtout, depuis qu'en général on comprend mieux le problème.

Chose certaine, il est difficile de mettre en vedette un service en particulier quand il s'agit de la réadaptation des invalides, mais, pour m'en tenir à ma propre ville de Corner-Brook, j'aimerais signaler l'excellent travail du sanatorium West Coast, de l'institut pour les aveugles et aussi de la nouvelle école pour les enfants attardés.

Point n'est besoin de retracer l'histoire de la réadaptation dans la province de Terre-Neuve depuis la fondation de la *Sunshine Camp Association* en 1937 et l'essai d'un programme de formation et de réadaptation fait en 1944 par l'Association antituberculeuse de Terre-Neuve, jusqu'à la signature de l'entente fédérale-provinciale de coordination en 1954. Des organismes privés et bénévoles, de concert avec les gouvernements à tous les niveaux, ont fourni l'assistance indispensable à tout programme bien agencé.

Je pense qu'un programme de cette nature ne saurait connaître un plein succès sans la recherche et les instruments de recherche nécessaires à l'obtention des renseignements essentiels. La présente résolution vise à organiser la recherche dans le domaine de la réadaptation. Il faudrait tout d'abord savoir combien de Canadiens tombent dans la catégorie de personnes ici visée. En 1951, on comptait environ 432,000 personnes considérées comme invalides sur une population de 14 millions. L'autre jour, mon honorable ami de Burin-Burgeo a cité des chiffres selon lesquels les invalides, sans compter les anciens combattants, représenteraient environ 2 p. 100 de la population du Canada. Je pense que nous ne disposons d'aucun renseignement sûr quant au nombre des invalides au Canada et quant à la nature de leur invalidité. Il faudrait une certaine recherche pour en établir le nombre. De même la recherche s'impose pour établir aussi exactement que possible quelle est la nature de l'invalidité, quel service médical est nécessaire et quelle formation convient le mieux à l'intéressé; ensuite, il faudrait organiser cette formation et offrir une formation spéciale à ceux qui en ont besoin à cause d'une invalidité particulière.

Il faut ensuite effectuer des recherches parmi les employeurs et les amener à comprendre que parfois les invalides ont autant de ressources que les autres. On devrait chercher à découvrir où se trouvent les occasions

d'emploi pour les gens ainsi formés et prendre des mesures pour que la société fournisse assez d'emplois pour ceux qui ont été formés grâce à ces programmes coordonnés.

Nous nous demandons parfois ce que la réadaptation peut avoir d'avantageux, et la réponse n'est pas toujours facile. Il n'est pas facile de mesurer les valeurs humaines que peut se découvrir un invalide qui, ayant bénéficié d'un programme de réadaptation, peut maintenant mener une vie active, utile et heureuse. Ce sont des choses difficiles à évaluer, mais il y a d'autres barèmes qui peuvent nous permettre de déterminer le travail qui peut être accompli.

J'ai lu avec intérêt le rapport du ministère du Travail pour l'année financière 1959-1960 et noté les tableaux de la page 64. On y parle d'un groupe de 1,462 personnes dont on connaissait tous les antécédents au moment où ces tableaux ont été dressés. Avant le régime de réadaptation, 39 de ces 1,462 personnes entraient dans la catégorie des hommes de profession et des directeurs. Avant le programme de réadaptation, il y en avait 123. Les ventes et services groupaient 422 invalides avant le programme, et 717 après. Il existait 718 manœuvres et sans-travail avant le programme. Les cours terminés, il n'y en avait que 173 sur un total de 1,462.

Je pourrais, d'après les tableaux de ce rapport, indiquer le revenu supplémentaire gagné par ceux qui ont pu profiter des services mis à leur disposition par ce programme de réadaptation. La chose n'est pas nécessaire parce qu'il saute aux yeux de tous que ceux qui peuvent profiter de ces services de réadaptation en tireront de grands avantages. J'espère qu'il y aura une certaine coordination entre les initiatives relevant du programme ici envisagé et celles qui ressortissent à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la présente résolution ou des conventions conclues avec les provinces depuis 1953.

Je crois qu'il faudrait, là où la chose est possible, rééduquer les invalides dans les écoles qui donnent une formation aux personnes non invalides, et cela pour deux raisons. Je crois que, partout où la chose est possible, il faudrait que les invalides reçoivent leur formation en compagnie des gens avec qui ils exerceront leur métier une fois la période de formation terminée. La seconde raison, c'est que cela contribuera à inspirer aux non-invalides un plus grand respect pour les invalides.

Un dernier mot. Je ne crois pas qu'un programme de ce genre réussisse au Canada ou dans un autre pays, tant que nous ne nous rendons pas compte que c'est sur les aptitudes des gens qu'il faut insister, non sur leurs infirmités.